

MAIRIE DE MILLEMONT – 2, place Maurice Richard – 78940 MILLEMONT

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la Convocation

Date de la convocation

18/03/2019

22/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à 21h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique		X	Mme Annie JOSEPH
Mme MUZY Véronique		X	

Membres présents:

9 présents - 1 excusé (s) - 1 absent (s) .

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05

Le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a élu Bertrand SÉRISÉ, secrétaire de séance.

Madame le Maire demande d'inscrire les sujets suivants à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu di 18 janvier 2019**
2. **Aide financière**

3. Communauté de communes « Cœurs d'Yvelines »
 4. Subvention 2019
 5. Remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible
 6. Finances
 7. Questions diverses
-

1. Approbation du Conseil municipal du 18 janvier 2019 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 18 janvier 2019 qui a été distribué lors de la convocation par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été faite sur le compte rendu, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

2. Aide financière :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission CCAS s'est réunie à 20h30 en date du 22 mars 2019 pour étudier la possibilité d'apporter une aide financière à une famille de Millemont en difficulté. La commission a décidé d'octroyer cette aide à la famille.

Celle se monte à 206.63€ TTC

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer. Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande qui sera réglée directement à l'organisme pour un montant de 206.63€.

3. Communauté de communes « Cœurs d'Yvelines » :

CLECT :

Madame le Maire présente le rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) aux membres du conseil municipal et explique la méthode de calcul des attributions de compensation. Madame le Maire informe le conseil municipal que le montant à inscrire au budget 2019 est de 32 223.87€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur le rapport de la CLECT, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Demande de Fonds de Concours :

Madame le maire rappelle que la commission travaux, souhaite réhabiliter l'horloge extérieure de la mairie, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Madame le Maire précise que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal,

- Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de *travaux sur le patrimoine bâti, touristique et culturel*, à hauteur de 1 626€.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande ;
- Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251 du budget

4. Subvention 2019 :

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que chaque année, il est voté des subventions aux associations.

Madame le maire propose de fixer les montants suivants pour chaque association :

- Comité des Fêtes – Madame propose la somme de 1 500€
- Gala – Subvention exceptionnelle – Organisation des 30 ans – Madame le Maire propose la somme de 300€
- Bibliothèque de Millemont – Madame le Maire propose la somme de 1 500€
- Croix Rouge - Madame le Maire propose la somme de 100€
- Garancières Arts Loisirs - Madame le Maire propose la somme de 240€
- Planète Cœur - Madame le Maire propose la somme de 150€
- Union Sportive des Yvelines - Madame le Maire propose la somme de 1 000€
- Collège Maurice Ravel - Madame le Maire propose la somme de 350€

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions qui seront inscrites au budget 2019.

5. Création d'un poste de non permanent :

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique pour une durée d'un mois pour effectuer les tâches d'entretien à compter du 25 mars 2019.

Après en avoir entendu les explications, le conseil municipal décide de créer cet emploi non permanent pour une durée d'un mois renouvelable.

6. Finances :

a. **Approbation du compte de gestion 2018 :** Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres

émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b. Approbation du compte administratif 2018

Sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de Fonctionnement	177 506.22	215 004.27
	Section d'Investissement	369 626.51	215 704.70
Reports de l'exercice N -1	Report en section de Fonctionnement (002)		99 348.15
	Report en section d'investissement (001)		239 942.78
	TOTAL (Réalizations + Reports)	547 132.73	769 999.90
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	36 000.00	25 626.00
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	36 000.00	25 626.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	177 506.22	314 352.42
	Section d'investissement	405 626.51	481 273.48
	Total cumulé	583 132.73	795 625.90

Madame le Maire sort de la séance pour l'approbation du compte administratif 2018, Monsieur Bruno FRATTINI, adjoint au maire demande d'approuver le compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 à l'unanimité des membres présents

c. Reprise des résultats en fonctionnement et en investissement de 2018 sur 2019

Madame le Maire dit qu'après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, la commune peut reprendre les résultats ci-dessous,

A	Section de fonctionnement – Résultat 2018	136 846.20
B	Section d'investissement – Résultat 2018	86 020.97
C	Résultat global de clôture N-1	222 867.17

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit :

D	Dépenses d'investissement - RAR fin 2018 à reporter sur BP 2019	38 000.00
E	Recettes d'investissement RAR fin 2018 à reporter sur BP 2019	25 626.00
F	Solde des restes à réaliser N-1 (E – D)	- 12 374.00

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice :

G	Besoin de financement N-1 (B+F) (besoin si résultat en rouge = négatif) OU Excédent de besoin de financement N-1 (B+F) (résultat positif)	73 646.97
Décide de reprendre les résultats		
	Investissement	
	Article 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép, si positif = rec)	86 020.97
	Investissement Recettes	
	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G)	12 374.00
	Fonctionnement Recettes	
	Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G)	124 472.20

Après en avoir entendu les explications, le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats au Budget 2019.

d. Vote des taux d'imposition Vote des taux des Impôts 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote des budgets précédents, il a été dit que la dotation globale de fonctionnement sera diminuée tous les ans.

Madame le Maire dit que pour maintenir un équilibre financier du budget, il faudrait augmenter les impôts avec un coefficient de 1.023112 sur l'ensemble des taxes.

Madame le Maire rappelle les taux de l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 7.56%
- Taxe Foncière (bâti) : 11.26%
- Taxe foncière (non bâti) : 31.25%

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal décide d'augmenter les impôts avec un coefficient de 1.023112 :

Dit que les nouveaux taux d'imposition seront de :

- - Taxe d'habitation : 7.73%
- - Taxe foncière bâti : 11.52%
- - Taxe foncière non bâti : 31.97%

e. Vote du budget primitif 2019

Madame le Maire fait lecture du budget primitif 2019 aux membres du conseil municipal. Après en avoir entendu la lecture :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le Budget Primitif de l'exercice 2019, selon l'instruction Comptable et Budgétaire M14,

Dit que le budget Primitif est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement en recettes et dépenses,

Dit que le Budget est adopté et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	336 661.55	212 189.35
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		124 472.20
Total de la section de fonctionnement	336 661.55	336 661.55

INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	599 165.70	523 518.73
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	36 000.00	25 626.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		86 020.97
Total de la section d'investissement	635 165.70	635 165.70
TOTAL DU BUDGET	971 827.25	971 827.25

7. Questions Diverses : R. A. S.

Le conseil municipal s'est terminé à 22h40.

Le Maire, Mme JOSEPH Annie



M. FRATTINI Bruno



M. ROBERT Guy Michel



M. LE GOAZIOU Dominique



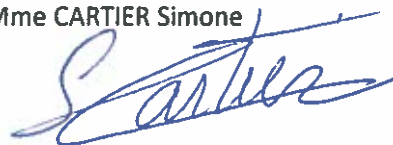
M. CULLIN Patrice



Le secrétaire de séance, M. SÉRISÉ Bertrand



Mme CARTIER Simone



Mme CHAUSSIS Nathalie



Mme VIANA DE MENDONCA Céline